

**Ashok Subron, leader de Rezistans ek Alternativ :**

## « La classification communale est une aberration. Aucun pays ne l'utilise pour des besoins politiques... »

DISMOI revient sur le 'White Paper', présenté par Navin Ramgoolam, avec le leader de Rezistans ek Alternativ. Dans cet entretien, peu conventionnel, Ashok Subron retrace avec passion et non sans émotion, un long cheminement. Il dénonce pour la première fois les injustices subies tout au long de ce combat...

> Oublions les déclarations mi-figue, mi-raisin du Premier ministre et félicitations à toi Ashok Subron et ton équipe. La République doit être fière de vous. Si je croyais en ces 'zouzous politiques' que sont les titres de GSK OSK etc., je demanderais à Navin Ramgoolam de vous décorer...

Ashok Subron : (sur un ton solennel), Mon combat n'a rien d'individuel. C'est la contribution d'un groupe de citoyens militants depuis 2005. Ce 'White Paper' sur la réforme électorale est l'aboutissement de cette lutte. C'est assurément l'un des plus gros changements constitutionnels et démocratiques post-Indépendance.

> J'insiste. L'histoire de la République devra mentionner la résistance d'une poignée de citoyens contre le Best Loser System (BLS). Rezistans ek Alternativ a été le seul parti politique, avec Lalit, qui a mené combat contre le monstre communal du BLS. Ce qui se passe actuellement, c'est un triomphe de cette force progressiste. À Maurice, il n'y a pas que des mouvements sectaires qui courbent devant les politiciens, et réciproquement. Il y a aussi des gens qui ont oeuvré sans relâche (je pense à Jack Bizlall, feu Serge Rayapoullé et les membres de ton équipe) pour une autre île Maurice. Quel est ton état d'esprit après la présentation du Livre blanc de Navin Ramgoolam, salué globalement par tous les progressistes?

L'action de Rezistans ek Alternativ, depuis 2005, contribue à l'émancipation sociale et politique du pays. Depuis la naissance de Maurice en tant que société, ce double processus se poursuit en permanence : l'émancipation sociale et politique marche de pair avec la construction d'un peuple, d'une nation, le développement d'un citoyen libre. Ce processus est indissociable. Anna De Bengal a mené une des premières actions en ce sens. Puis en 1936, il y a eu la création du premier grand mouvement d'émancipation sociale couplé à une démarche de construction d'un peuple mauricien : la naissance du Parti travailliste.

Dans les années 48/50, a démarré un processus de communalisation de l'Indépendance. Le pays témoignait de la méfiance des gens, de leur peur et de la force de l'extrême droite qui a profité de cette frayeur pour bloquer l'émancipation du pays.

> Placé dans son contexte historique, on peut comprendre la rationalité du

« A l'origine, la démarche du PTr n'était pas communale mais démocratique. »

Propos recueillis par Lindley Couronne rapport Banwell sur le Best Loser System. Les colons anglais allaient quitter un petit caillou de 1800 km<sup>2</sup> dans l'océan Indien avec une population de diverses cultures. Ce qui rendait la situation explosive. Il fallait rassurer la population...

Il faut revisiter notre histoire, car il y a une interprétation qui ne rend pas justice à la véritable aspiration des pères fondateurs du processus d'Indépendance. C'est pourquoi, au niveau de Rezistans ek Alternativ, nous mettons l'accent sur la démarche de 1936, visant à une représentation politique au Conseil colonial, une représentation du 'working class interest', la résolution fondateur du Parti travailliste.

> Certes, Ashok, mais tu fais l'impasse sur la réalité communale du pays ?

Le point sur lequel nous voulons insister dans cette «relecture de notre histoire», c'est que la construction de la citoyenneté mauricienne est indissociable de la lutte pour l'émancipation sociale. C'est ce qui s'est passé avec la nomination de deux personnes : une de descendance indienne et l'autre africaine. À l'origine, la démarche du Parti travailliste n'était donc pas communale mais démocratique.

La communalisation de la lutte pour l'Indépendance prend force en 1948, certains groupes se forment pour représenter les riches, d'autres les classes moyennes, entre autres. Tout cela a été codifié dans la Constitution de 1968.

> Nous pouvons donc dire que c'est une Constitution communale, qui met plus l'accent sur le communautarisme que sur l'individu ou les droits humains ?

Absolument ! La communalisation du pays a été codifiée en 1968. Nous avons une Constitution communale.

Au niveau de Rezistans ek Alternativ nous voulons préciser que ce n'est pas un processus naturel, c'est une inversion qui, à l'origine, n'a rien de communal.

La communalisation a été codifiée, avec toutes ses atrocités. N'oublions pas que c'est à cette époque que le pays a connu des bagarres raciales. Cette même Constitution a induit une dynamique dans la société et a mené, dans les années 69/70, à la naissance d'un nouveau mouvement politique. Toute une génération a voulu sortir de ce traumatisme pour prôner le mauricianisme, la lutte des classes, plutôt que celle des races, et aller plus loin dans le processus de décolonisation. La contribution de ces gens est essentielle, il faut le souligner. Rezistans ek Alternativ veut donc parachever cette seconde aspiration : la déclassification communale des candidats politiques.

> Rezistans ek Alternativ a mené un combat frontal, mais le premier parti post-Indépendance à faire 'a mockery' du BLS, c'est bien Lalit, lorsqu'il tire au sort ses candidats et que le système électoral n'a pu contrer cela...

Oui. La représentation communale a une dualité qui repose sur la classification et de la population et des candidats. Le premier pilier a été abattu par les jeunes des années 70. Puis, il y a eu une autre phase où Lalit a mené une action pertinente pour défier le système et le tourner en dérision. J'ai participé avec fierté à cette action en 1983, puis en 1987. Parallèlement, il y a eu la contestation de la division ségrégationniste de notre pays en quatre communautés.

L'an 2000 marque un tournant décisif. Yousuf Mohamed loge une action en Cour suprême, en affirmant que cette action est une fraude. Il y a eu la décision du juge Seetulsing de classer toutes ces personnes sous le vocable « population générale », en précisant qu'il est impossible pour la Cour de définir à quelle communauté ils appartiennent, d'autant plus que ces gens avaient refusé de donner des détails sur leur mode de vie. C'était la limite de cette action et nous ne pouvions pas en rester là : laisser le système se stabiliser. En 2004, nous créons Rezistans ek Alternativ et avons mené beaucoup de discussions / débats après le jugement Seetulsing. Lalit n'a pas changé de stratégie. Selon moi, ce fut une erreur fatale. 'Ti nepli kapav fer pareil et continuer servi système tirage au sort. Pa pou avancer'.

> Ashok, est-ce parce que tu as quitté Lalit que tu voulais mener un combat différent ?

Non. Nos discussions ont commencé au sein de Lalit et nous avons poussé plus loin nos réflexions. Les jeunes ont été la force de Rezistans ek Alternativ. Ils sont audacieux. Ils ont apporté de l'innovation et c'est cela qui m'a convaincu. Ces jeunes ont insisté pour que nous affrontions le système de manière frontale. C'est tout à leur crédit. Nous voulions démontrer que le rejet de notre candidature – parce que nous refusions de nous classer communale – est antidémocratique.

Ne perdons pas espoir en notre jeunesse ! D'ailleurs, je salue le travail de formation en droits humains mené par Amnesty Maurice envers les jeunes, puisque j'ai recruté certains de ces jeunes au sein de mon parti. (Sourire)

> Savais-tu que tu irais aussi loin, dès le départ, jusqu'au devant le comité de l'ONU ?

Non. Quand notre demande a été rejetée, nous avons décidé d'aller en Cour suprême, comme le prévoit la Constitution. Nous avons eu la chance d'avoir des avocats qui comprenaient cette problématique. Nous avons vu Me Rex Stephen. Il a compris la pertinence de notre action, mais il nous a quand même mis en garde : « Les chances de gagner étaient inférieures à 10% ! » Nous nous sommes demandé si on pouvait se classer selon les provisions de la Constitution. Pa kapav ! Kuma dir pe dir sak

### Lancement officiel de la formation 'Citoyenneté active et droits humains'

DISMOI (Droits humains Océan Indien) a dû renvoyer l'activité du 22 mars 2014 pour cause de mauvais temps. Le lancement officiel de la formation intitulée 'Droits humains et citoyenneté', offerte gratuitement par DISMOI en collaboration avec la mairie de Beau-Bassin / Rose-Hill, aura lieu ce samedi 29 mars 2014 de 9 à 10 heures, à la salle du conseil. Elle aura lieu en présence du maire Racheed Daureawoo et d'autres partenaires.



« Les jeunes ont été la force de Rezistans ek Alternativ. »

zafan choisir entre so mama ek so papa. La classification communale est une aberration. Aucun pays au monde ne l'utilise pour des besoins politiques. La Constitution ne mentionnant pas la sanction des candidats qui refusaient de se classer, nous avons 'challenged' la loi. C'est cette interprétation qui a été retenue par le juge Balancy qui nous a donné gain de cause. Il a ordonné que nos noms soient rajoutés sur la liste des candidats aux élections. À ce jour, nous sommes les premiers et seuls enfants de la République à avoir fait acte de candidature en tant que simples citoyens en novembre 2005.

Après cela, il y a une réaction d'une section conservatrice de l'État, qui a initié une action 'hors du commun' pour contester le jugement Balancy. L'Electoral Supervisory Commission loge une action en justice pour demander comment appliquer le BLS prévu par la Constitution avec le jugement Balancy. Il a suffi de 11 jours seulement pour renverser le jugement Balancy : le cas est logé en Cour, tous les documents échangés. Ce n'est qu'à la veille du jugement que notre avocat est informé, nul n'était au courant. L'avocat a été appelé en tant « qu'ami de la Cour », il a été obligé de se présenter. Le Full Bench de la Cour suprême renverse le jugement Balancy et vient dire que « le juge Balancy was wrong ». Le Full Bench admet que le BSL cause problème et précise qu'il ne revient pas à la Cour de résoudre ce problème, mais aux politiciens.

Dès lors, nous avons entamé une longue procédure pour devenir 'partie' dans cette affaire pour défendre nos droits devant la justice. Notamment, celui de faire appel de cette décision devant le Privy Council, requête qui a été rejetée. Après mûre réflexion, nous avons choisi de changer de fusil d'épaulé. Nous nous sommes tournés vers le Human Rights Committee de Nations unies pour attaquer l'État et la Constitution. C'est un élément clé de la réforme électorale. Nous avons obtenu une première victoire en 2009. Le Comité des Nations unies accepte l'admissibilité de notre plainte. En 2010, nous transformons le combat de Rezistans en combat de tous les citoyens. Nous invitons tous ceux qui croyaient en ce combat à participer à un acte de désobéissance civile. 104 citoyens posent donc leurs candidatures (soit 16% des candidats) sans se classer et leur candidature est

une nouvelle fois rejetée. Nous logeons une nouvelle action en Cour suprême. Une juge écoute le cas, nous donne raison... (C'est le seul juge qui validera le raisonnement de Balancy), puis ajoute, qu'étant donné que trois juges ont pris une autre décision, selon la règle des précédents, elle ne peut annuler leur jugement. Nous nous sommes donc rendus devant le Privy Council en 2011.

> La réforme électorale a donc été forcée par l'action des citoyens. Navin Ramgoolam aurait dû le mentionner clairement et donner à Rezistans ek Alternativ le crédit qu'il mérite au lieu de tenir des discours pompeux...

(Rires). Le peuple en est le seul juge. Nous avons réclamé l'abolition du Best Loser System. Nous n'attendons de reconnaissance de personne, nous le faisons pour le pays.

> Le Paul Bérenger de 1982 aurait salué avec force la déclassification communale. Celui de 2014 a réalisé l'exploit, pour ne pas dire l'indécence, d'évoquer la réforme électorale, sans mentionner le nom de Rezistans ek Alternativ. Mi-figue, mi-raisin comme l'autre politique...

La postérité saura reconnaître la contribution de Paul Bérenger à l'histoire du pays. Nul ne pourra occulter cela. Toutefois, il serait bien qu'il se décide, une fois pour toutes, s'il veut ou non poursuivre le combat communal. Que Paul Bérenger se décide s'il veut entrer dans l'histoire comme un Gaëtan Duval ou comme un Emmanuel Anquetil ! Nos discours doivent être cohérent. Que les politiciens se débarrassent de cette vision communale de Maurice. Ils font un immense tort à la nation. Napa met dimoun dan 4 cazot ! Plus de 85% de la population n'ont jamais participé à une classification communale. Il faut regarder Maurice comme un peuple indivisible. Le White Paper commence à le reconnaître...

> La réforme électorale mènera-t-elle à une nouvelle République ou un changement constitutionnel ?

Maurice est à la croisée de son histoire. Les citoyens mauriciens éprouvent un profond humanisme que le communalisme tue. C'est à eux de forcer les politiciens à concrétiser cette vision. Des politiciens laissés à eux-mêmes sont dangereux. Zot pretan être plis ki seki zot été. Notre combat vise aussi à approfondir la démocratie. La balle est dans le camp des citoyens...

Encore une fois, merci Ashok, la lutte continue.



DISMOI (Droits humains Océan Indien) est une organisation non gouvernementale qui aide à promouvoir la culture des droits humains dans la région du Sud-Ouest de l'océan Indien, notamment les Seychelles, Maurice, Rodrigues, Madagascar et les Comores. Fondée en 2012, l'organisation milite pour la défense et l'enseignement des droits humains.

DISMOI, ARCADES RAMDOUR, 289 ROYAL ROAD, ROSE-HILL - TEL : 5 440 45 01 - INFO@DISMOI.ORG  
HTTP://WWW.DISMOI.ORG

### DISCLAIMER

Les informations contenues dans ces deux pages n'engagent que l'association DISMOI (Droits humains Océan Indien) et les intervenants. La reproduction, la diffusion et/ou la distribution de ces informations ne sont pas autorisées sans la permission de DISMOI.